

Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

23-58275 - MOBILISATION DES CONNAISSANCES POUR LA PROFESSION D'ARCHITECTE AU CANADA – DÉCARBONISATION ET ANALYSE DU CYCLE DE VIE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public indiquant à la communauté des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet à d'autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui répond aux exigences énoncées dans le PAC à la date de clôture indiquée dans le PAC ou avant, l'agent de négociation des marchés peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition de l'exigence

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) a besoin d'un entrepreneur pour diriger la conception, la planification, la participation de la communauté de pratique de l'architecture canadienne et la prestation d'un programme de mobilisation des connaissances sur la décarbonisation du secteur de la construction et l'analyse du cycle de vie (ACV) de l'ensemble du bâtiment, par le biais d'une série de neuf séances d'une journée en personne dans l'ensemble du Canada, ciblant les grandes villes de l'Ouest, du Centre et de l'Est du Canada, ainsi que d'une séance virtuelle.

L'objectif de ce projet est d'accélérer l'adoption générale de l'ACV et de pratiques de construction à faibles émissions de carbone chez les architectes professionnels, conformément aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de carboneutralité du gouvernement du Canada.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)

- Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'il satisfait aux exigences suivantes :
 - Capacité de communiquer avec une vaste base de professionnels de l'architecture canadiens partout au Canada afin de demander et de confirmer leur participation à des ateliers, dès deux mois après l'exécution du contrat.
 - Capacité de concevoir et de présenter des documents d'atelier et des présentations pédagogiques sur les méthodologies, les outils et les pratiques d'ACV, adaptés aux professionnels de l'architecture canadiens et reflétant le contexte technique et stratégique de

l'environnement bâti canadien, conformément aux politiques, directives, normes et lignes directrices du gouvernement du Canada en matière de langues officielles et de produits et activités de communication accessibles.

- Capacité d'organiser et de gérer neuf ateliers en personne ciblant les grandes villes de l'Ouest, du Centre et de l'Est du Canada, chacun pour un maximum de 200 participants, ainsi qu'une séance virtuelle, y compris la gestion des inscriptions, la réservation des lieux et la fourniture de documents d'atelier.

4. Applicabilité du ou des accords commerciaux au marché

Ce marché est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- *Accord de libre-échange canadien (ALEC);*
- *Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) révisé;*
- *Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne;*
- *Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP);*
- *Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC);*
- *Accord de libre-échange Canada-Colombie;*
- *Accord de libre-échange Canada-Honduras;*
- *Accord de libre-échange Canada-Corée;*
- *Accord de libre-échange Canada-Panama;*
- *Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP);*
- *Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACCCRU);*
- *Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU).*

5. Justification du fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur sélectionné à l'avance possède une combinaison unique d'un vaste bassin national de professionnels de l'architecture, une grande expérience de l'organisation et de la gestion d'événements d'envergure pour la communauté architecturale canadienne, ainsi que la capacité de concevoir et d'offrir des ateliers sur les méthodologies, les outils et les pratiques en matière d'ACV adaptés aux professionnels de l'architecture canadiens dans le contexte technique et stratégique de l'environnement bâti canadien.

6. Exception au *Règlement sur les marchés de l'État*

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour ce marché en vertu du paragraphe 6d), car « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

7. Motifs d'exclusion ou d'appel d'offres limité

Les motifs d'exclusion ou d'appel d'offres limité suivants sont invoqués en vertu de :

- a. l'article 513(1)b)(iii) de l'ALEC : absence de concurrence pour des raisons techniques;
- b. l'article XIII(1)b)(iii) de l'AMP-OMC : absence de concurrence pour des raisons techniques;
- c. l'article 19.12(1)b)(iii) de l'AECG entre le Canada et l'Union européenne : absence de concurrence pour des raisons techniques;
- d. l'article 15.10(2)b)(iii) du PTPGP : absence de concurrence pour des raisons techniques;
- e. l'article Kbis-16(2)c) de l'ALECC : soit nécessaires à la protection de la propriété intellectuelle;
- f. l'article 1409(1)b)(iii) de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie : absence de concurrence pour des raisons techniques;
- g. l'article 17.11(2)b)(iii) de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras : absence de concurrence pour des raisons techniques;
- h. l'article XIII(1)b)(iii) de l'Accord de libre-échange Canada-Corée – faisant référence au Protocole de l'Organisation mondiale du commerce portant amendement de l'Accord sur les marchés publics : absence de concurrence pour des raisons techniques;
- i. l'article 16.10(1)b)(iii) de l'Accord de libre-échange Canada-Panama : absence de concurrence pour des raisons techniques;
- j. l'article 1409(1)b)(iii) de l'ALECP : absence de concurrence pour des raisons techniques;
- k. L'annexe 10-6(2) de l'ALECU : à toute forme de préférence, incluant les marchés réservés, accordée aux micro, petites et moyennes entreprises;
- l. L'ACCCRU : se reporter à l'AECG entre le Canada et l'Union européenne, puisque les dispositions de cet accord sont incorporées par référence dans l'ACCCRU et en font partie intégrante.
Article 19.12(1)b)(iii) de l'AECG entre le Canada et l'Union européenne.

8. Propriété intellectuelle

Le Canada entend conserver tout titre de propriété intellectuelle d'aval découlant du contrat proposé au motif que l'objet principal du contrat est le suivant : 4. Lorsque l'objet principal du marché conclu avec l'État ou des biens livrables en vertu du marché est :

4.1 d'obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public.

9. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est pour une période de 11 mois, soit du 1^{er} mai 2024 au 31 mars 2025.

10. Estimation des coûts du contrat proposé

La valeur estimative du contrat, y compris les options, est de \$1 190 274 (TPS/TVH en sus).

11. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Institut royal d'architecture du Canada
6118, promenade James Bell, Manotick (Ontario), Canada K4M 1B3

12. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans le PAC peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à la personne-ressource identifiée dans le présent avis au plus tard à la date de clôture du présent avis. L'énoncé de capacités doit démontrer clairement comment le fournisseur répond aux exigences annoncées.

13. Date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités

La date et l'heure de clôture pour la présentation des énoncés de capacités sont le 26 avril 2024 à 14h00 HAE

14. Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés à :

Stéphane Lajoie
Agent principal des contrats
Courriel : stephane.lajoie@cnrc-nrc.gc.ca